

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'entreprise **Pupilles & Papilles** enregistrée sous le numéro SIRET 794 851 378 00016 fournit diverses prestations de services pour l'organisation d'événements festifs, de type mariages ou anniversaires (décoration, etc.).

### **ARTICLE 1- CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de services rendues par l'entreprise **Pupilles & Papilles** au profit de ses clients (le « Client »).

### **ARTICLE 2 - GÉNÉRALITÉS**

Par le fait de passer commande, le Client déclare accepter les présentes CGV à l'exclusion de tous autres documents, fichiers, photographies et informations figurant sur le site internet [www.pupilles-papilles.com](http://www.pupilles-papilles.com), les réseaux sociaux, etc... n'ont qu'une valeur indicative et non contractuelle. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Pupilles&Papilles, prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Pupilles&Papilles, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

Pupilles&Papilles se réserve le droit de déroger aux CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières.

Le Client reconnaît que la nullité ou la caducité éventuelle de l'une des clauses des présentes CGV est sans influence sur la validité des autres clauses.

Pupilles&Papilles pourra invoquer à tout moment les présentes CGV. Le Client peut consulter la version en vigueur à tout moment et avant de passer commande sur le site internet indiqué plus haut.

### **ARTICLE 3 - CONCLUSION DU CONTRAT**

#### **3.1 Durée de validité d'un devis**

A défaut de précision contraire, les propositions et devis ne sont valables que pendant une durée d'un (1) mois et s'entendent dans le cadre des présentes CGV.

#### **3.2 Validation d'une commande**

Toute passation de commande d'un Client fera l'objet d'un devis établi par Pupilles&Papilles énumérant les prestations. Il appartient au Client de s'assurer que celles-ci correspondent à ses besoins. Ce devis devra être accepté et signé par le Client et accompagné du paiement de l'acompte prévu.

Pour l'ensemble des prestations, la commande devra être envoyée à Pupilles&Papilles au plus tard 30 jours avant la date prévue de l'événement.

#### **3.3 Rétractation**

En cas de contrat conclu à distance, le Client consommateur bénéficie du droit de se rétracter dans un délai de 14 jours suivant la conclusion du contrat (art. L221-18 du code de la consommation). La rétractation devra être adressée dans ce délai par LRAR à Pupilles&Papilles et l'acompte versé sera remboursé au Client.

#### **3.4 Modification d'une commande**

Les éventuelles modifications de la commande (nombre d'invités.) demandées par le Client seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Pupilles&Papilles. En cas de faisabilité, un nouveau devis sera établi et devra être signé par le Client pour tenir compte des modifications et de l'ajustement éventuel du prix. A défaut, Pupilles&Papilles

exécutera les prestations définies dans le devis précédent sans que le Client ne puisse annuler la commande initiale.

### **3.5 Annulation d'une commande**

En cas d'annulation de la commande par le Client avant la date prévue pour la fourniture des services commandés ou la date prévue de l'événement, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à Pupilles&Papilles et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

En tout état de cause, Pupilles&Papilles devra être remboursée ou dédommée par le Client de toute dépense ou charge qu'elle aura supportée dans le cadre de l'exécution de sa mission pour celui-ci.

Seule la force majeure telle que définie strictement par la jurisprudence en vigueur sera une cause valable d'annulation.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS TARIFAIRES**

#### **4.1 Grille tarifaire**

Les tarifs varient en fonction du nombre d'invités. Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, et figureront dans la proposition commerciale préalablement établie par Pupilles&Papilles.

Un acompte correspondant à 30 % du prix total TTC du devis est exigé lors de la confirmation de la commande par le Client.

#### **4.2 Dépôt de garantie/caution**

Afin de prévenir tous vols, casse ou perte d'objets de décoration, vaisselle ou autre, il sera demandé au Client un chèque de caution d'un montant minimum de 600 euros. En cas de vol, casse ou perte, le chèque sera encaissé par Pupilles&Papilles et une partie du montant encaissé pourra être remboursé au Client si le coût réel de remplacement des objets est inférieur au montant de la caution.

#### **4.3 Coûts et frais directs et indirects**

Les prestations de mise en place et de décoration du lieu de réception devront être effectuées durant la plage horaire indiquée par le loueur. En cas de plage horaire insuffisante nécessitant un accès anticipé à la salle, le coût induit sera refacturé au Client après information de ce dernier.

### **ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

La facturation est émise de plein droit par Pupilles&Papilles conformément à l'échéancier prévu. Les factures sont payables comptant, dans le délai de règlement prévu, par chèque ou virement bancaire (RIB transmis avec la facture).

Les termes de paiement ne peuvent être retardés pour des motifs non imputables à Pupilles&Papilles.

Le défaut de paiement de l'acompte entraînera, sans mise en demeure préalable et de plein droit la suspension de l'exécution des prestations jusqu'au règlement complet.

Toutes sommes impayées à l'échéance porteront intérêt au taux d'intérêt légal majoré de 3 points.

### **ARTICLE 6 – MODALITES DE FOURNITURE DES SERVICES**

#### **6.1 Obligations de Pupilles&Papilles**

Les prestations de services de Pupilles&Papilles sont limitativement énumérées dans la proposition commerciale et seront fournies au lieu et dans le délai prévu(s) par le contrat. Pupilles&Papilles commencera l'exécution de sa mission à compter de la réception du devis validé dûment

signé, accompagné de l'acompte exigible, à l'expiration du délai de rétractation s'il est applicable.

Sauf convention contraire avec le Client, Pupilles&Papilles choisira les prestataires externes pour les prestations qu'elle n'assure pas elle-même notamment la partie traiteur.

D'une manière générale, les engagements de Pupilles&Papilles constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage et conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, Pupilles&Papilles affectera à l'exécution des prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

## **6.2 Obligations du Client**

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, le Client s'engage :

- à fournir à Pupilles&Papilles des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ;
- à avertir directement Pupilles&Papilles de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.

Le jour de l'évènement, le Client ne devra pas gêner l'exécution des prestations et s'interdit en particulier d'accéder à la cuisine.

Le Client déclare accepter que Pupilles&Papilles récupère les bouteilles en verre consignées, qu'elles aient été consommées ou non, sans remise sur le prix.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE - GARANTIE**

### **7.1 Sur les modalités de fourniture des services**

La responsabilité de Pupilles&Papilles ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture des services imputable au Client notamment pour non respect par le Client des conditions de paiement.

Pupilles&Papilles ne sera pas responsable du lieu de réception, qu'il soit choisi par le Client ou par Pupilles&Papilles, et des prestations y attachées fournies par le loueur. En particulier, le nettoyage de la salle de réception n'est pas à la charge de Pupilles&Papilles hormis la partie cuisine qui sera rendue dans l'état dans lequel elle l'aura reçue.

Pupilles&Papilles ne sera en aucun cas responsable de toutes conséquences dommageables, consécutives ou non, liées à :

- la fourniture non conforme de produits par des prestataires externes auprès desquels le Client aurait passé commande ;
- à la récupération par le Client à sa demande, à la fin de la réception, des plats cuisinés non consommés par les convives.

### **7.3 Limitation de responsabilité**

La responsabilité ou la garantie de Pupilles&Papilles est, en tout état de cause, limitée au montant TTC payé par le Client au jour de la réclamation pour la fourniture des services reconnus non conformes, sans autre indemnité.

### **7.4 Réclamation(s)**

Toutes les réclamations relatives à l'exécution des prestations devront être formulées dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin de la réalisation des prestations.

## **ARTICLE 8 – MEDIATION**

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable leurs différends. Si les parties ne parvenaient pas à résoudre à l'amiable leur différend, le Client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir gratuitement à une médiation conventionnelle (C. consom. art. L 612-1 et suivants). Toute information à l'adresse : [www.mediation-conso.fr](http://www.mediation-conso.fr).

## **ARTICLE 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE- ETUDES ET DOCUMENTS**

9.1 Les devis, propositions, tous les documents établis, remis ou envoyés par Pupilles&Papilles au Client, en vue de la fourniture des services, ainsi que tous fichiers, données visuels, textuels ou (photo)graphiques restent toujours son entière propriété.

Tous ces éléments ne devront en aucun cas être communiqués à des tiers ou reproduits, ni servir directement ou indirectement à d'autres réalisations sans l'autorisation écrite préalable de Pupilles&Papilles.

9.2 La transmission de tous droits d'un prestataire extérieur au Client sur toute création et production graphique, digitale et (audio)visuelle sera régie par le contrat signé par le Client avec le prestataire concerné (photographe..) sans que Pupilles&Papilles ne soit tenue à une quelconque obligation à cet égard.

9.3 Toute violation de droits de propriété intellectuelle, copyright ou autre pourra être sanctionnée civilement ou pénalement en vertu des lois en vigueur.

9.4 Cet article survivra à l'expiration du contrat.

## **ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT- TRIBUNAL COMPETENT**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat, de vente et de fourniture de services qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé amiablement pourra être soumis à la juridiction compétente selon les règles de procédure civile.

## **ARTICLE 11 - CONTACT – NOTIFICATIONS**

Pour toute information ou question, le Client peut contacter l'entreprise :

Par email à : [contact@pupilles-papilles.com](mailto:contact@pupilles-papilles.com)

Par téléphone : +33 (0)6 65 14 35 40

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les CGV seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par tout moyen écrit compatible avec la règle de la preuve :

- Pour Pupilles&Papilles: à l'adresse mail ci-dessus.
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni(e) au Vendeur. Tout changement d'adresse devra être notifié à Pupilles&Papilles pour lui être opposable.

## **ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU CLIENT**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

*Lu et approuvé*

*Signature du Client*